



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 17 mai 2019

9^{ème} Commission

N° CP-2019-5-9-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DEAS – Unité Sports et Jeunes

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES TROISIEME LISTE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une 3^{ème} série d'aides, pour un montant total de 18 350 €, à verser aux clubs et aux comités départementaux qui organisent dans le Département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ces dossiers ont recueilli l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}) réunie le 29 mars 2019.

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent dans le Département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du vote du Budget Primitif 2019 de 110 000 €.

En séance de la Commission permanente du 18 janvier dernier, l'Assemblée départementale a décidé d'approuver une 1^{ère} liste de l'année 2019 de subventions, pour un montant total de 7 800 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.

Ensuite, lors de la Commission permanente du 15 mars 2019, une 2^{ème} liste, d'un montant total de 11 200 €, a été approuvée.

Il vous est proposé dans ce rapport de soutenir une troisième série de manifestations sportives d'envergure, organisées par des associations sportives dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

7 demandes ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Sports du 29 mars 2019, au cas par cas, en fonction de leur intérêt, notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières. Dans l'intervalle, la manifestation du Comité départemental de boxe anglaise n'a pas eu lieu et par conséquent la demande de subvention a été annulée.

Les 6 demandes soumises à votre approbation induisent un soutien financier de 18 350 € (cf. Annexe 1).

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver la 3^{ème} liste de l'année 2019 de subventions, pour un montant total de **18 350 €**, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives (cf. Annexe 1).
- de préciser que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur l'imputation suivante :
 - Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25571 - 102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT